

République Française  
Département du Doubs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 3836

De la commune de MISEREY-SALINES  
Séance du 28 Novembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 11  
Votants : 15  
Absents excusés : 8  
Exclus : 0

Date de la convocation :  
Le 22 novembre 2018  
Date de l'affichage :  
Le 3 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marcel FELT, Maire.

**Présents :**  
Mesdames : Dominique VAUCHEY-Ada LEUCI -Monique ARDAIL-Christiane TILLY  
Messieurs : Denis JOLY-Bertrand SCHECK – Jean Claude ROY- Jean Pierre BONNETON -Damien ALGOËT- Claude HAUSTETE

**Pouvoirs :** Frédéric COURTET à Marcel FELT, Cynthia PLAGNOL à Denis JOLY, Gabrielle FERRAO à Jean Pierre BONNETON, Michel LAMBÉY à Claude HAUSTETE

**Absents Excusés :** Frédéric COURTET, Cynthia PLAGNOL, Gabrielle FERRAO, Patricia ESTAVOYER, Marjolijn COURBET, Michel LAMBÉY, Sylvie CHAINEL, Arnaud PERROUD

**Secrétaire de séance :** Dominique VAUCHEY

**Aménagement de la Rue de la Diligence et création d'un trottoir Route de la Chapelle :  
Choix de l'entreprise**

Mr FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune de Miserey-Salines a engagé une procédure de consultation (procédure adaptée) pour le choix de l'entreprise chargée des travaux d'aménagement de rue de la Diligence et la création d'un trottoir route de la Chapelle.

Suite à consultation, à l'ouverture des plis, et à l'analyse des offres par le maître d'œuvre, Monsieur le Maire présente les offres reçues :

-ROGER MARTIN (25410 Dannemarie Sur Crete) : 205 031 euros HT, soit 246 037,20 euros TTC

-EUROVIA (25200 Montbéliard) : 219 353.50 euros HT, soit 263 224.20 euros TTC

-TP JC BONNEFOY (25660 Saône) : 190 910.60 euros HT, soit 229 092.72 euros TTC

-COLAS NORD EST (25410 Dannemarie Sur Crête) : 199 873.50 euros HT, soit 239 848.20 euros TTC

A l'issue de l'ouverture des plis, une phase de négociation a été engagée entre les entreprises, portant notamment sur le montant de l'offre :

Monsieur le Maire présente les montants définitifs suite aux nouvelles offres reçues :

-ROGER MARTIN (25410 Dannemarie Sur Crête) : 202 996 euros HT, soit 243 595.20 euros TTC

-EUROVIA (25200 Montbéliard) : 219 353.50 euros HT, soit 263 224.20 euros TTC

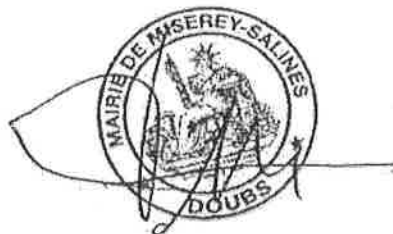
-TP JC BONNEFOY (25660 Saône) : 187 921.80 euros HT, soit 225 506.16 euros TTC

-COLAS NORD EST (25410 Dannemarie Sur Crête) : 199 873.50 euros HT, soit 239 848.20 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, au vu de l'ensemble des critères de notation (valeur technique des prestations et prix des prestations) et du classement final des offres, de retenir l'offre de l'entreprise TP JC BONNEFOY (25660 Saône) d'un montant de 187 921.80 euros HT, soit 225 506.16 euros TTC, d'autoriser le Maire à signer le devis et le marché s'y rapportant, et de s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire.  
Marcel FELT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 3679**

République Française  
Département du Doubs

De la commune de MISEREY-SALINES

Séance du 31 Janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marcel FELT, Maire.

NOMBRE DE  
MEMBRES

En exercice : 19

Qui ont pris part à la  
délibération : 13

Votants : 17

Absents excusés : 6

Exclus : 0

**Présents :**

Mesdames : Dominique VAUCHEY-Ada LEUCI - Patricia ESTAVOYER-Christiane TILLY-Marjolijn COURBET-Cynthia PLAGNOL

Messieurs : Denis JOLY-Bertrand SCHECK - Jean Claude ROY- Jean Pierre BONNETON- Frédéric COURTET-Claude HAUSTETE

Date de la convocation :

Le 25 Janvier 2018

Date de l'affichage :

Le 5 Février 2018

**Pouvoirs :** Damien ALGOËT à Denis JOLY, Monique ARDAIL à Christiane TILLY, Gabrielle FERRAO à Jean Pierre BONNETON, Michel LAMBÉY à Claude HAUSTETE

**Absents Excusés :** Damien ALGOËT-Monique ARDAIL-Gabrielle FERRAO-Sylvie CHAINEL-Michel LAMBÉY-Arnaud PERROUD

**Secrétaire de séance :** Frédéric COURTET

**Travaux d'enfouissement des réseaux rue du Hameau : Convention financière avec le SYDED**

Mr FELT, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux existants d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication Rue du Hameau sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED. Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée également au SYDED.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 264 949 euros T.T.C, dont 147 111 euros à la charge de la commune.

Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières du SYDED et de la commune, sont précisés dans l'annexe financière « prévisionnelle » de la convention financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- \*s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 de la commune.
- \*demander au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus.
- \*autoriser le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'éclairage public et génie civil de télécommunication.
- \*autoriser le Maire à signer la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe financière prévisionnelle, et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.
- \*accepter de transférer au SYDED l'intégralité des certificats d'énergie générés par les travaux d'éclairage public et autoriser le maire à signer la convention correspondante.
- \*décider de solliciter une subvention au SYDED au titre des travaux d'éclairage public

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire.  
Marcel FELT

